



Assemblée générale

Distr. générale
11 décembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session
Point 148 de l'ordre du jour
Aspects administratifs et budgétaires
du financement des opérations
de maintien de la paix des Nations Unies

Rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	6
II. Cadre de budgétisation axée sur les résultats*	9
A. Département des opérations de maintien de la paix	9
B. Département de l'appui aux missions	15
C. Département de la gestion	20
D. Bureau des services de contrôle interne	26
E. Cabinet du Secrétaire général	28
F. Administration de la justice	29
G. Bureau de la déontologie	29
H. Bureau des affaires juridiques	30
I. Département de l'information	30
J. Département de la sûreté et de la sécurité	30

* Des renseignements sur les produits prévus et ceux effectivement exécutés figurent dans l'additif au présent rapport (A/69/653/Add.1).

14-66940 (F) 210115 210115



Merci de recycler 



K. Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	31
L. Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	31
III. Exécution du budget	33
A. Ressources financières	33
B. Analyse des écarts	34
IV. Activités du Service intégré de formation	36
V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	38

Résumé

Le présent rapport et son additif rendent compte de l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014.

Plusieurs décisions du Conseil de sécurité ont eu une incidence sur les activités des départements et bureaux qui appuient les opérations de maintien de la paix, en particulier le déploiement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, la création de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, le maintien de la Brigade d'intervention de la Force dans l'est de la République démocratique du Congo, l'appui donné à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud en vue de protéger les civils tout au long de la crise qui s'est déclenchée en décembre 2013 et l'appui aux mesures prises par la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement et la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour prévenir et endiguer le débordement dans la région de la crise touchant la République arabe syrienne.

Le montant brut des dépenses s'est élevé à 296,3 millions de dollars (non compris un montant de 18,7 millions de dollars consacré au progiciel de gestion intégré), soit un taux d'exécution de 96 %, tandis que le montant des dépenses de l'exercice 2012/13 s'était élevé à 292,3 millions de dollars et que le taux d'exécution avait atteint 99,5 %. Les taux de vacance de postes pendant l'exercice considéré ont atteint 12,5 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 16,1 % pour les agents des services généraux.

La sous-utilisation des crédits au titre des postes, soit un montant de 8,2 millions de dollars, s'explique principalement par le fait que le taux de vacance de postes effectif a été supérieur à celui ayant servi à établir le budget et que les dépenses communes de personnel n'ont pas été aussi élevées que prévu. La sous-utilisation des crédits au titre des dépenses autres que les postes, soit un montant de 4,2 millions de dollars, s'explique principalement par une diminution des besoins au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et des consultants, laquelle est en partie contrebalancée par un dépassement des crédits prévus au titre de l'informatique, comme expliqué à la section III du présent rapport.

Exécution du budget : ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014)

Catégorie de dépenses	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Postes	210 015,4	201 799,4	8 216,0	3,9
Autres objets de dépense	98 741,6	94 540,8	4 200,8	4,3
Total partiel	308 757,0	296 340,2	12 416,8	4,0
Progiciel de gestion intégré	18 668,8	18 668,8	–	–
Total brut	327 425,8	315 009,0	12 416,8	3,8

Recettes provenant des contributions du personnel	25 266,9	24 721,0	545,9	2,2
Total net	302 158,9	290 288,0	11 870,9	3,9

Exécution du budget : ressources humaines

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Effectif autorisé^a</i>	<i>Effectif réel (moyenne)</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)^b</i>	<i>Taux de vacance budgétisé</i>
Postes				
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	872	763	12,5	10,0
Agents des services généraux et des catégories apparentées	420	394	6,1	5,0
Emplois de temporaire (autres que pour les réunions)				
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	103	89	14,0	6,0
Agents des services généraux et des catégories apparentées	34	31	9,1	5,0

^a Non compris 6 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) qui ont été approuvés pour la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour six mois seulement.

^b Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif prévu, mois par mois.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

Abréviations

AMISOM	Mission de l'Union africaine en Somalie
BNUUA	Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine
BSCI	Bureau des services de contrôle interne
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FISNUA	Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
MINUAD	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
MINUL	Mission des Nations Unies au Libéria
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINUSCA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
MINUSS	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
MISCA	Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
SIG	Système intégré de gestion
UNFICYP	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

I. Introduction

1. Au paragraphe 39 de sa résolution 67/287, l'Assemblée générale a approuvé l'inscription au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix d'un montant de 321 307 500 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, qui comprenait le montant de 18 668 800 dollars pour le progiciel de gestion intégré Umoja et qui était destiné à couvrir 1 292 postes et 137 emplois de temporaire. Au paragraphe 21 de sa résolution 68/259 A, elle a approuvé un montant supplémentaire de 6 118 300 dollars pour le même exercice, destiné à financer 22 nouveaux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) pendant 12 mois, montant qui n'a pas été mis en recouvrement auprès des États Membres. En conséquence, le montant total des ressources approuvées pour le compte d'appui pour l'exercice 2013/14 était de 327 425 800 dollars.

2. Le montant total des dépenses effectives s'est élevé à 315 009 000 dollars, alors que l'Assemblée avait autorisé l'inscription d'un montant de 327 425 800 dollars au compte d'appui pour l'exercice 2013/14, ce qui correspond à un solde inutilisé de 12 416 800 dollars.

3. Dans sa résolution 68/259, l'Assemblée générale a approuvé l'inscription au compte d'appui d'un montant supplémentaire de 6 118 300 dollars, montant qui n'avait pas été mis en recouvrement auprès des États Membres; la part du solde inutilisé qui a été mise en recouvrement pour l'exercice 2013/14 s'élève donc à 6 298 500 dollars et correspond à la différence entre le montant des ressources initialement approuvées, soit 321 307 500 dollars, et le montant des dépenses effectives, soit 315 009 000 dollars.

4. Plusieurs décisions du Conseil de sécurité ont eu une incidence sur les activités des départements et des bureaux chargés d'apporter un appui et de contribuer aux opérations de maintien de la paix, en particulier :

a) En République centrafricaine, la mise sur pied de la MINUSCA (résolution 2149 (2014) du Conseil);

b) En République démocratique du Congo, la décision d'autoriser la MONUSCO à continuer à utiliser la Brigade d'intervention de la Force (résolution 2147 (2014) du Conseil);

c) Au Soudan du Sud, le renforcement de la protection des civils pendant la crise qui a éclaté en décembre 2013 (résolutions 2132 (2013) et 2155 (2014) du Conseil);

d) Au Moyen-Orient, les mesures prises pour éviter et endiguer le débordement dans la région de la crise frappant la République arabe syrienne (résolutions 2108 (2013), 2115 (2013) et 2131 (2013) du Conseil).

5. Le Département des opérations de maintien de la paix a fourni des services d'appui qui ont consisté : à faciliter le déploiement d'une mission multidimensionnelle au Mali (MINUSMA) en vue de la promotion de la réconciliation, de l'établissement d'un dialogue politique et de la stabilisation des conditions de sécurité; à mettre en place une mission multidimensionnelle en République centrafricaine (MINUSCA); à aider la Brigade d'intervention de la Force déployée dans l'est de la République démocratique du Congo à devenir opérationnelle (MONUSCO); à protéger les civils pendant la crise que traverse le

Soudan du Sud depuis décembre 2013 (MINUSS); à juguler la crise que traverse la République arabe syrienne et à empêcher qu'elle déborde dans la région (FNUOD et FINUL); à renforcer la coopération triangulaire avec le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police; à renforcer le partenariat avec l'Union africaine et l'appui donné à celle-ci, notamment au Darfour, au Mali, en Somalie et en République centrafricaine; à renforcer la collaboration avec l'Union européenne à l'appui des effectifs déployés au Mali et en République centrafricaine; à établir plusieurs évaluations et programmes communs en vue de renforcer les capacités des institutions garantes de l'état de droit. Il a également apporté son concours à des améliorations concernant la gestion en entreprenant les activités suivantes : examen stratégique de six missions (FISNUA, MINUAD, MINUL, MINUSMA, MINUSTAH et ONUCI); renforcement des capacités visant à recenser et à régler les problèmes systémiques que rencontrent les missions, leurs composantes militaires et leurs unités de police constituées avec la mise en place du Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix; poursuite de l'élaboration de normes destinées aux militaires et de lignes directrices stratégiques à l'intention de la police; élaboration de lignes directrices et d'activités de formation sur les mandats thématiques relatifs à la protection de l'enfance et à la prévention des violences sexuelles pendant les conflits; mise en œuvre de principes directeurs dans les missions qui sont dans une phase de transition; diffusion de nouvelles orientations sur la protection des civils et organisation d'activités de formation en la matière; établissement de la version finale des lignes directrices relatives au concept de la mission et publication d'un manuel de mise en œuvre de la nouvelle politique d'évaluation et de planification intégrées qui vise à renforcer les capacités de planification.

6. Le Département de l'appui aux missions a fourni des services d'appui qui ont consisté : à mettre en œuvre les outils et principes sous-tendant la stratégie globale d'appui aux missions dans le cadre de la planification et du démarrage de la MINUSCA; à mettre au point des unités modulaires pour la MINUSMA; à mettre la dernière main aux outils de gestion de la stratégie globale d'appui aux missions; à renforcer le dispositif d'application du principe de responsabilité par l'intermédiaire de lettres d'affirmation adressées aux directeurs et chefs de l'appui aux missions, lettres qui servent de dispositifs de contrôle interne et d'outils d'application du principe de responsabilité, et dans le cadre de missions d'assistance auprès des opérations de maintien de la paix; à poursuivre la mise en œuvre du cadre intégré de déontologie et de discipline et à mettre en œuvre des initiatives dans le cadre du programme d'action renforcé contre l'exploitation et les violences sexuelles. Le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) a adopté de nouvelles modalités centrées sur le traitement de transactions classées par gammes de services et a continué à améliorer ses résultats et à faire cadrer ses processus avec Umoja. Le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements a permis de faire des économies pendant l'exercice considéré; le personnel du Centre de services mondial a fourni un appui logistique, administratif et informatique aux missions et la mise en œuvre de la gestion des biens et des éléments facilitant le choix de la source optimale dans le cadre de la stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement a commencé.

7. Le Département de la gestion a fourni des services d'appui qui ont consisté : à mettre en service Umoja-Démarrage dans la mission pilote (FINUL), dans les groupes 1 et 2 et à la MINUSMA; à établir des états financiers conformes aux normes IPSAS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 pour toutes

les missions de maintien de la paix en cours ou dont le mandat est terminé; à élaborer des procédures normalisées concernant les normes IPSAS afin d'aider les missions pendant la période de transition qui précède la fin du déploiement d'Umoja; à mettre en service le progiciel de gestion de la relation client dans deux autres missions de maintien de la paix afin de faciliter le recensement des problèmes systémiques et d'apporter une aide efficace, intégrée et coordonnée aux utilisateurs d'Umoja; à mettre au point et à tester le système électronique de gestion des rations de façon à garantir la transparence de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, de contrôler la consommation et de prévenir le gaspillage et les détournements; à mettre en service le système électronique de gestion du carburant dans trois autres missions de façon à garantir la transparence de la chaîne d'approvisionnement en carburant, de contrôler la consommation et de faciliter la détection des détournements. Une conférence sur les services de transport aérien a été organisée au Siège afin de diffuser auprès des prestataires de services les recommandations de l'Organisation de l'aviation civile internationale concernant les changements apportés aux modalités des appels d'offres relatifs aux services de transport aérien. La Division des achats a continué à appuyer la mise en service d'Umoja : elle a formulé des orientations générales, opérationnelles et techniques à l'intention de l'équipe chargée à titre provisoire de la gestion des données de référence à Brindisi, amélioré les procédures d'enregistrement et de gestion des fournisseurs et formulé des avis sur les procédures touchant les marchés publics. Le Bureau de la gestion des ressources humaines a organisé des activités de formation sur ePerformance et assuré un appui technique; il a formulé des orientations sur une vaste gamme de questions touchant les ressources humaines; il a représenté l'administration dans le cadre d'un certain nombre de recours émanant des missions; il a aidé les missions à mettre en œuvre des plans d'intervention d'urgence; il a commencé à mettre au point le dispositif de mobilité adopté en 2013/14; il a achevé de mettre en service l'outil de recrutement Inspira dans toutes les missions.

8. La Division de l'audit interne du Bureau des services de contrôle interne a continué d'améliorer les procédures d'audit et s'est dotée d'un système de mesures lui permettant de renforcer le contrôle interne des procédures d'audit et d'évaluer les résultats et l'incidence de ses activités. Elle a poursuivi la mise à jour du manuel d'audit interne afin de tenir compte des changements récents apportés aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et aux procédures internes et de rendre l'ouvrage plus aisément consultable par les fonctionnaires, l'idée étant de mieux faire respecter les procédures et de procéder à des audits plus pertinents et plus utiles du point de vue des clients. La Division de l'inspection et de l'évaluation a mis la dernière main aux rapports d'évaluation sur la souplesse et la faculté d'adaptation de la FINUL et sur la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le rapport d'évaluation consacré au dispositif de protection contre l'exploitation et les violences sexuelles a été publié. La Division a également noué des relations avec des organismes de recherche et des groupes d'experts sur le maintien de la paix afin d'affiner ses activités d'évaluation des risques et ses activités de planification. La Division des investigations s'est attachée à améliorer ses résultats : elle a mis l'accent sur la fraude dans les opérations à haut risque; elle a organisé à l'intention des directeurs de programme une formation sur les normes applicables aux enquêteurs de l'ONU et une autre sur les conduites prohibées; elle a procédé à des recrutements afin de renforcer ses effectifs; elle a mené à bien les négociations sur le dossier de décision relatif au système de gestion des dossiers.

II. Cadre de budgétisation axée sur les résultats

A. Département des opérations de maintien de la paix

a) Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

Réalisation escomptée 1.1 : Présentation au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents de rapports de meilleure qualité leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

4 mécanismes consultatifs sur les questions de maintien de la paix sont mis en œuvre avec l'Union africaine : entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine; entre le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine; entre l'Équipe spéciale conjointe chargée des questions de paix et de sécurité (réunissant les secrétaires généraux adjoints de l'ONU et les commissaires de l'Union africaine compétents pour ces questions); entre les services du Secrétariat de l'ONU et de la Commission de l'Union africaine chargés des opérations de maintien de la paix.

Objectif atteint. Les mécanismes consultatifs avec l'Union africaine sur les questions relatives au maintien de la paix ont été mis en œuvre à chacun des 4 niveaux.

2 mécanismes consultatifs sont mis en œuvre avec 2 groupes clefs (organismes des Nations Unies et partenaires de l'Union africaine) afin d'assurer la coordination et la cohérence de l'appui fourni à l'Union africaine sur le plan opérationnel et de faciliter le renforcement des capacités dans les domaines liés au maintien de la paix.

Objectif atteint. 2 mécanismes de consultation (le Groupe de la paix et de la sécurité et le Groupe des partenaires de l'Union africaine) ont été mis en œuvre pour les 2 groupes clefs que constituent les organismes des Nations Unies et les partenaires de l'Union africaine.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Les 5 piliers de l'Architecture africaine de paix et de sécurité sont opérationnels et les objectifs d'étape définis dans la troisième feuille de route de la Force africaine en attente sont atteints.

Objectif partiellement atteint. 4 piliers sont opérationnels : le Conseil de paix et de sécurité, le Système d'alerte rapide à l'échelle du continent, le Groupe des sages et le Fonds africain pour la paix. L'Union africaine devait encore créer un comité d'état-major. Les objectifs d'étape définis dans la troisième feuille de route de la Force africaine en attente ont été atteints.

18 stratégies de renforcement des capacités relatives au maintien de la paix qui ont été élaborées à l'intention de la Commission de l'Union africaine dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité sont mises en œuvre.

Objectif atteint. 18 stratégies ont été mises en œuvre.

Le cycle AMANI Africa II est intégralement mis en œuvre conformément aux dispositions de la troisième feuille de route de la Force africaine en attente.

Objectif partiellement atteint. 60 % des activités prévues ont été menées à bien. Les autres, notamment l'exercice de terrain, ont été reportées à 2015.

L'AMISOM et toutes les autres opérations de maintien de la paix de l'Union africaine sont en mesure de s'acquitter de l'ensemble des tâches qui leur sont assignées.

Objectif atteint. L'AMISOM et la MISCA étaient opérationnelles.

L'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur est mise en œuvre à 50 %, en application de la stratégie régionale de l'ONU visant à lutter contre la menace que le groupe représente et contre les conséquences de ses activités.

Objectif atteint. L'Initiative a été mise en œuvre à 50 % : 2 500 hommes ont été déployés, soit la moitié de l'effectif (5 000 hommes) qui avait été autorisé, et le quartier général du groupe de travail était entièrement opérationnel. Le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination continuait de tenir des réunions annuelles.

b) Bureau du Secrétaire général adjoint

Réalisation escomptée 1.1 : Présentation au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents de rapports de meilleure qualité leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Les États Membres peuvent consulter dans les 6 langues officielles les principaux documents d'information publiés sur le site Web des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ainsi que les documents concernant l'appui aux missions.

Objectif atteint. Les principaux documents d'information ont été publiés dans les 6 langues officielles sur le site Web des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Les nouvelles opérations de maintien de la paix respectent intégralement les instructions opérationnelles initiales en matière de comptes rendus de situation et d'accès à l'information interne.

Objectif atteint. La MINUSCA a respecté les instructions opérationnelles initiales en matière de comptes rendus de situation et d'accès à l'information interne dans les 30 jours suivant sa création.

Les composantes information des opérations de maintien de la paix, y compris les fonctions spécialisées, sont déployées dans les délais fixés par le Conseil de sécurité ou, dans le cas des nouvelles opérations, par la mission concernée.

Objectif atteint. Les responsables de l'information ont été déployés à la MINUSCA.

Réalisation escomptée 3.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

4 opérations de maintien de la paix pluridimensionnelles élaborent une stratégie de communication générale ou propre à un problème particulier.

Objectif atteint. 1 stratégie de communication a été mise au point pour la MINUSCA; 1 stratégie a été arrêtée en vue de mettre en œuvre la stratégie d'information révisée de la MINUAD; 1 stratégie a été élaborée à l'issue de l'évaluation technique de la MINUSS; 1 stratégie de communication de la part de la direction a été mise au point pour la MINUAD.

Les missions adhèrent à 80 % des recommandations visant à améliorer l'efficacité du personnel en tenue dans le respect des règles, politiques, pratiques et normes applicables à l'ONU.

Objectif atteint. Les constatations et recommandations portant sur des problèmes systémiques relatifs aux opérations de maintien de la paix et visant à améliorer l'efficacité du personnel en tenue ont été acceptées. 80 % des recommandations étaient en cours d'application.

c) Bureau des opérations

Réalisation escomptée 1.1 : Présentation au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents de rapports de meilleure qualité leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Dans ses résolutions, le Conseil de sécurité tient compte des recommandations relatives à l'établissement d'opérations de maintien de la paix ou aux aménagements majeurs à apporter aux opérations en cours, à l'appui à l'AMISOM et à une opération au Mali.

Objectif atteint. Le Conseil de sécurité a adopté toutes les recommandations relatives à l'établissement d'opérations de maintien de la paix ou aux aménagements majeurs à apporter aux opérations en cours.

Dans tous ses rapports au Conseil de sécurité, le Secrétaire général tient compte des réunions d'information avec les pays qui fournissent des contingents et avec les États Membres.

Objectif atteint. Tous les rapports ont rendu compte des réunions d'information avec les pays qui fournissent des contingents et avec les États Membres.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Les délais fixés par le Conseil de sécurité pour la création des nouvelles missions de maintien de la paix ou l'aménagement des missions existantes sont systématiquement respectés.

Objectif atteint. 8 activités de planification ont été menées à bien ou étaient en cours, dans le respect des délais fixés et compte tenu des priorités des missions, notamment : le déploiement de la MINUSMA; l'exécution du mandat de la MONUSCO et la reconfiguration de la Mission; le déploiement de renforts à la MINUSS et le recentrage des activités de la Mission; la consolidation de la MINUSTAH;

la redéfinition des priorités de la MINUAD; la réduction des effectifs et la reconfiguration de la MINUL et de l'ONUCI; la création de la MINUSCA.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3 cadres stratégiques pour les opérations de maintien de la paix sont élaborés.

Objectif partiellement atteint. Des cadres stratégiques intégrés nouveaux ou actualisés ont été élaborés pour 2 missions (ONUCI et MINUSMA).

Le résultat obtenu est inférieur aux prévisions en raison du retard pris dans l'élaboration d'un nouveau cadre stratégique intégré pour la République centrafricaine.

16 programmes bilatéraux ou multilatéraux sur le terrain sont exécutés, en coopération avec les partenaires de maintien de la paix et d'autres entités.

Objectif atteint. 16 programmes bilatéraux ou multilatéraux ont été planifiés et exécutés dans 10 missions de maintien de la paix (FINUL, MINUAD, MINUL, MINURSO, MINUSMA, MINUSS, MINUSTAH, MONUSCO, ONUCI et UNFICYP).

d) Bureau des affaires militaires

Réalisation escomptée 1.1 : Présentation au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents de rapports de meilleure qualité leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Dans ses résolutions sur la création d'opérations de maintien de la paix ou la modification de missions existantes, le Conseil de sécurité tient compte de 80 % des recommandations relatives aux questions militaires.

Objectif atteint. Le Conseil de sécurité a tenu compte de 97 % des recommandations relatives aux questions militaires dans 20 de ses résolutions.

Le résultat obtenu est supérieur aux prévisions en raison des nombreuses consultations préalables tenues avec les bureaux compétents du Secrétariat, des missions permanentes et des pays fournisseurs de contingents.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Les plans militaires des nouvelles opérations de maintien de la paix et des opérations auxquelles d'importants changements ont été apportés sont élaborés dans un délai de 7 jours à partir de l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité.

Objectif atteint. Les plans militaires de la MINUSMA et la MINUSTAH ont été élaborés dans le délai de 7 jours.

Un noyau de militaires prêt à être déployé rapidement du Siège dans les opérations de maintien de la paix est constitué dans les 15 jours

Objectif atteint. Des effectifs militaires ont été déployés à la MINUSMA dans le délai de 15 jours.

suivant l'adoption de la résolution ou de la décision du Conseil de sécurité.

Réalisation escomptée 3.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Les missions appliquent toutes les recommandations de caractère militaire formulées dans les rapports de fin de mission, les bilans de conférence et d'intervention et les rapports établis à l'issue de visites, d'études et d'évaluations approuvés par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix

Objectif partiellement atteint. 93 % des recommandations de caractère militaire formulées ont été appliquées. 43 recommandations ont été traitées, 40 ont été mises en œuvre et 3 étaient toujours en cours d'application.

e) Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité

Réalisation escomptée 1.1 : Présentation au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents de rapports de meilleure qualité leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Les activités à mener par les policiers et les spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires sont énoncées dans les résolutions du Conseil de sécurité.

Objectif atteint. 6 résolutions du Conseil de sécurité énoncent les activités que la police et le personnel judiciaire et pénitentiaire doivent mener.

16 résolutions du Conseil de sécurité font référence à la Police des Nations Unies.

Toutes les résolutions du Conseil de sécurité concernant la création ou la modification d'opérations de maintien de la paix reprennent des recommandations du Secrétaire général sur la réforme du secteur de la sécurité, les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et la lutte contre les mines et les restes explosifs de guerre.

Objectif atteint. 9 résolutions du Conseil de sécurité font référence à la réforme du secteur de la sécurité, 8 aux programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et 8 à la lutte contre les mines et les restes explosifs de guerre.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Des effectifs de police sont déployés dans les opérations de maintien de la paix nouvelles, réaménagées ou en phase de transition dans les 30 jours suivant l'adoption de la résolution pertinente du Conseil de sécurité.

Objectif atteint. Des membres de la Force de police permanente ont été déployés à la MINUSS, à la MINUSMA et à la MINUSCA dans le délai de 30 jours.

Des membres du Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires sont déployés dans les opérations de maintien de la paix nouvelles, réaménagées ou en phase de transition dans les 45 jours suivant l'adoption de la résolution pertinente du Conseil de sécurité.

Objectif atteint. Des membres du Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires ont été déployés à la MINUSMA, à la MINUSCA, à la MONUSCO, à l'ONUCI, à la MINUSTAH et à la FISNUA dans le délai de 45 jours.

Des spécialistes de la lutte antimines et de la réforme du secteur de la sécurité sont déployés dans les opérations de maintien de la paix réaménagées ou en phase de transition dans les 30 jours suivant l'adoption de la résolution pertinente du Conseil de sécurité.

Objectif atteint. Des spécialistes de la lutte antimines ont été déployés à la MINUSCA et des spécialistes de la réforme du secteur de la sécurité ont été déployés à la MINUSMA et à la MINUSCA dans le délai de 30 jours.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Les plans intégrés de 5 missions couvrent les composantes police, justice, services pénitentiaires, désarmement, démobilisation et réintégration, réforme du secteur la sécurité et lutte antimines.

Objectif atteint. Les composantes police, justice, services pénitentiaires, lutte antimines et désarmement, démobilisation et réintégration ont été prises en compte dans les plans intégrés de 5 missions (MINUSMA, MINUSCA, MINUAD, MINUSS et ONUCI) et la composante réforme du secteur de la sécurité a été prise en compte dans les plans intégrés de 2 missions (MINUSMA et ONUCI).

Le taux de vacance des postes de la police dans les missions est ramené de 18 % à 16 %.

Objectif non atteint. Le taux de vacance des postes de la police dans les missions était de 16,4 %. Ce chiffre plus élevé que prévu s'explique par la forte demande de personnel de police spécialisé dans les missions nouvelles ou en transition, comme la MINUSMA, la MINUSS et la MINUSTAH; les besoins de plus en plus grands pour ce qui est des connaissances linguistiques et des compétences techniques, notamment en ce qui concerne la criminalité transnationale organisée et l'analyse de l'information; et la capacité d'absorption limitée des missions, en particulier la MINUSS et la MINUSMA.

2 opérations de maintien de la paix élaborent un plan d'organisation des interventions antimines d'urgence ou actualisent leur plan existant.

Objectif atteint. 2 missions (la MINUSS et la MINUSMA) ont élaboré un plan d'organisation des interventions antimines d'urgence ou actualisé leur plan existant.

f) Division des politiques, de l'évaluation et de la formation

Réalisation escomptée 1.1 : Présentation au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents de rapports de meilleure qualité leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix fournit aux États Membres tous les rapports et toutes les informations demandés.

Objectif atteint. Tous les rapports et toutes les informations demandés ont été fournis.

Dans son rapport sur l'application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, le Secrétaire général répond dans le détail à l'ensemble des questions soulevées dans le rapport du Comité.

Objectif atteint. Le rapport du Secrétaire général répond aux demandes d'information formulées dans le rapport du Comité spécial et explique la suite donnée aux recommandations du Comité.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

L'Union européenne fournit des moyens visant à faciliter ou à appuyer le déploiement rapide d'une opération de maintien de la paix nouvellement créée ou connaissant des changements majeurs.

Objectif atteint. L'Union européenne a contribué au maintien de la paix en République centrafricaine, notamment en lançant une opération militaire de transition destinée à sécuriser la zone de Bangui et en participant à l'action que la MISCA a menée pour protéger les populations les plus exposées avant que ses contingents ne soient transférés à la MINUSCA.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Les normes de formation sont mises à la disposition de tous les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et de toutes les opérations de maintien de la paix.

Objectif atteint. Les normes relatives à la formation du personnel civil, militaire et policier ont été mises à la disposition de tous les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, aux fins de la formation préalable au déploiement, ainsi que des missions sur le terrain, qui les utilisent dans le cadre de la formation à l'entrée en fonctions et de la formation continue.

Toutes les directives, nouvelles ou révisées, relatives au maintien de la paix sont mises à la disposition du personnel des opérations de maintien de la paix dans la base de données sur les politiques et pratiques accessible depuis le portail intranet des opérations de paix.

Objectif atteint. Toutes les directives, nouvelles ou révisées, y compris les politiques, les instructions permanentes et les lignes directrices relatives à la gestion des connaissances, ont été mises à la disposition des missions sur le portail intranet des opérations de paix.

B. Département de l'appui aux missions

a) Bureau du Secrétaire général adjoint

Réalisation escomptée 1.1 : Présentation au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents de rapports de meilleure qualité leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Les organes délibérants et l'Assemblée générale se déclarent satisfaits de la stratégie globale d'appui aux missions et de sa mise en œuvre progressive.

L'Assemblée générale approuve toutes les recommandations du Secrétaire général sur les mesures à prendre pour réformer l'appui aux opérations de maintien de la paix.

Les questions de déontologie et de discipline sont abordées, selon qu'il convient, dans tous les rapports sur les opérations de maintien de la paix que le Secrétaire général présente au Conseil de sécurité.

Indicateurs de succès effectifs

À sa soixante-huitième session, l'Assemblée générale n'a adopté aucune résolution sur la stratégie globale d'appui aux missions ou sa mise en œuvre progressive.

À sa soixante-huitième session, l'Assemblée générale n'a adopté aucune résolution sur les mesures à prendre pour réformer l'appui aux opérations de maintien de la paix.

Objectif atteint. Le Secrétaire général a fourni des informations relatives aux questions de déontologie et de discipline dans 9 rapports qu'il a présentés au Conseil de sécurité.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Le plan global d'appui à l'AMISOM est mis en place dans les délais fixés par le Conseil de sécurité pour le déploiement des missions de l'Union africaine.

Des plans globaux d'appui sont mis en place pour permettre à l'ONU d'appuyer les nouvelles missions et les missions élargies dans les délais prescrits par le Conseil de sécurité.

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. Le plan global d'appui à l'AMISOM a été établi conformément aux résolutions 2111 (2013) et 2124 (2013) du Conseil de sécurité.

Objectif atteint. Des principes et plans globaux d'appui aux missions ont été mis en place afin de permettre à l'ONU d'appuyer les missions dans les délais prescrits par le Conseil de sécurité.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Toutes les allégations de faute grave concernant des membres du personnel de maintien de la paix sont consignées dans le système de suivi des fautes professionnelles dans un délai de 7 jours suivant leur réception.

Les rapports établis par les commissions d'enquête sont examinés et traités dans les 10 jours suivant leur réception et portés à l'attention des parties intéressées au moyen du dispositif de suivi des enquêtes.

Indicateurs de succès effectifs

Objectif partiellement atteint. 70 % des allégations de faute grave (soit 143 allégation sur 205) ont été consignées dans le système de suivi des fautes professionnelles dans un délai de 7 jours suivant leur réception par la mission concernée. Des mesures correctives sont actuellement prises en vue de renforcer le respect des règles et procédures pendant l'exercice 2014/15.

Objectif atteint. Les 283 rapports établis par les commissions d'enquête ont tous été examinés et traités dans les 10 jours suivant leur réception et portés à l'attention des parties intéressées au moyen du dispositif de suivi des enquêtes.

b) Division du budget et des finances des missions

Réalisation escomptée 1.1 : Présentation au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents de rapports de meilleure qualité leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Les demandes de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents sont examinées et traitées dans les 3 mois suivant la fin du trimestre concerné.

Objectif atteint. Les demandes de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents ont été examinées et traitées dans un délai de 3 mois.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Les projets de budget des nouvelles missions et des missions dont le mandat est élargi sont présentés dans les 90 jours suivant l'adoption de la résolution correspondante du Conseil de sécurité.

Objectif atteint. Les projets de budget des nouvelles missions et des missions dont le mandat a été élargi (MINUSCA, MINUSS et UNSOA) ont été présentés au Contrôleur dans un délai de 1 à 90 jours après que le mandat de la mission a été approuvé.

Réalisation escomptée 3.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Toutes les missions obtiennent des gains d'efficacité et réduisent leurs dépenses, ce qui leur permet d'économiser un montant équivalent à 1 % des ressources prévues au budget.

Objectif atteint. Les missions ont obtenu des gains d'efficacité équivalant à plus de 1 % des ressources prévues au budget.

c) Division du personnel des missions

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

À la fin de leur exercice budgétaire, les missions atteignent les taux d'occupation des postes d'agent civil recruté sur le plan international approuvés dans les budgets des phases de démarrage, d'expansion et de transition, grâce à l'exploitation des fichiers de candidats présélectionnés.

Objectif partiellement atteint. Deux missions en phase de démarrage n'ont pas pu atteindre les taux d'occupation des postes fixés : la MINUSCA (le concept des opérations et le plan de la Mission étant toujours en cours d'examen); et la MINUSMA, où, bien que les fichiers de candidats présélectionnés aient été activement exploités, la plupart des postes n'ont pas pu être pourvus en raison du manque d'intérêt des candidats pressentis, ce qui a entraîné des retards dans le recrutement.

Le nombre d'éléments civils recrutés dans les missions de maintien de la paix par l'intermédiaire des fichiers de candidats présélectionnés augmente (1 500).

Objectif partiellement atteint. Le nombre d'éléments civils recrutés dans les missions de maintien de la paix par l'intermédiaire des fichiers de candidats présélectionnés a atteint 1 388.

Réalisation escomptée 3.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Toutes les opérations de maintien de la paix stables atteignent les taux d'occupation des postes approuvés dans leurs budgets (100 %).

Objectif partiellement atteint. Six opérations de maintien de la paix stables (FINUL, FISNUA, FNUOD, MINUK, MINUSTAH et MINUSS) n'ont pas pu atteindre le taux d'occupation des postes fixé pour les postes internationaux. De plus amples informations sur les taux atteints par les différentes missions figurent dans les rapports sur l'exécution du budget de chacune d'elles pour l'exercice considéré.

d) Division du soutien logistique

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Le matériel et les moyens logistiques nécessaires pour faciliter le travail des équipes de démarrage et les premiers déploiements de contingents et de personnel de police sont mobilisés et déployés dans les 90 jours suivant la création de la mission par le Conseil de sécurité.

Objectif atteint. Du matériel provenant des stocks pour déploiement stratégique, de missions en liquidation et des stocks de matériel excédentaire d'autres missions ont été déployés dans un délai de 90 jours dans les missions en cours de lancement.

Réalisation escomptée 3.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Le taux d'application des recommandations formulées à l'issue des missions d'assistance à la sécurité aérienne effectuées dans les opérations de maintien de la paix augmente (90 %).

Objectif non atteint. Seules 64 % des recommandations ont été pleinement appliquées par les missions.

Ce taux moins élevé que prévu est dû au fait que l'application complète de certaines recommandations prendra plusieurs années.

Le taux d'inventaire physique des biens durables dans les missions augmente (100 %).

Objectif atteint. Le taux d'inventaire physique des biens durables était de 99,8 % pendant l'exercice considéré, contre 99 % en 2012/13.

Le taux de rapprochement des écarts et l'exactitude de la comptabilité matières des missions augmente (98 %).

Objectif non atteint. Le taux de rapprochement des écarts était de 95 % en 2013/14, contre 98 % en 2012/13.

Ce chiffre moins élevé que prévu s'explique principalement par le fait que la MINUSMA était en phase de démarrage.

Le taux d'application des directives concernant les véhicules légers de transport de passagers dans les opérations sur le terrain menées par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions augmente (100 %).	Objectif partiellement atteint. Le taux d'application était de 89 %, les véhicules excédentaires de la MINUAD n'ayant pas pu être transférés à d'autres missions en raison de coûts de transport excessifs.
La proportion de sous-traitants dont les services sont évalués grâce au nouveau système d'évaluation des prestataires de services de transport de surface augmente (100 %).	Objectif atteint. Le nouveau système d'évaluation des prestataires de services de transport de surface a été mis en service et utilisé dans toutes les missions en cours.
Toutes les recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant la gestion des moyens logistiques déployés sur le terrain qui n'avaient pas été appliquées au cours du précédent exercice sont mises en œuvre (100 %).	Objectif non atteint. 75 % des recommandations du Comité des commissaires aux comptes ont été appliquées (15 recommandations). 1 recommandation est devenue caduque et 4 autres étaient en cours d'application.

e) Division de l'informatique et des communications

Réalisation escomptée 1.1 : Présentation au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents de rapports de meilleure qualité leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Le Conseil de sécurité reçoit des données géospatiales, des images satellitaires et des cartes d'analyse thématique récentes se rapportant à telle ou telle question dont il est saisi dans les 3 jours suivant sa demande.

Objectif atteint. Le Conseil de sécurité a reçu des données géospatiales récentes dans les 3 jours suivant ses demandes.

Les départements et bureaux du Secrétariat reçoivent des données et des cartes spatiales numérisées et actualisées portant sur telle ou telle zone d'intérêt dans les 10 jours suivant leur demande.

Objectif atteint. Les départements et bureaux de l'Organisation ont reçu des données et des cartes spatiales numérisées et actualisées dans les 10 jours suivant leurs demandes.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Des liaisons de communication sont établies dans les 24 heures suivant l'arrivée du matériel informatique et du matériel de communications dans une nouvelle opération de maintien de la paix.

Objectif atteint. Dans tous les sites de la MINUSCA, des liaisons de communication ont été établies et du matériel informatique a été déployé dans les 24 heures.

Réalisation escomptée 3.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficiency des opérations de maintien de la paix*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Le taux de satisfaction obtenu par la Division en ce qui concerne les services informatiques et de communications fournis aux opérations de maintien de la paix est de 80 %.

Objectif non atteint. Le degré de priorité des activités prévues ayant été revu, aucune enquête n'a pu être réalisée.

C. Département de la gestion**a) Bureau du Secrétaire général adjoint**

Réalisation escomptée 1.1 : Présentation au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents de rapports de meilleure qualité leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Les États Membres se déclarent satisfaits des services fournis par le secrétariat de la Cinquième Commission et le Comité du programme et de la coordination (100 %).

Objectif atteint. 97,4 % des personnes ayant répondu à l'enquête réalisée auprès des membres du Bureau de la Cinquième Commission et des coordonnateurs des travaux de la Commission pendant la soixante-huitième session de l'Assemblée générale se sont dites au moins satisfaites des services reçus.

Réalisation escomptée 3.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficiency des opérations de maintien de la paix

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Le délai moyen de traitement des dossiers dont est saisi le Comité des marchés du Siège est de 7,5 jours ouvrables.

Objectif atteint. Le délai moyen de traitement des dossiers était de 3,8 jours.

90 % des membres des comités locaux des marchés suivent la formation de base obligatoire applicable.

Objectif atteint.

Umoja est mis en service à la FINUL (site pilote) et dans trois grandes opérations de maintien de la paix du groupe 1, comme prévu dans le plan de déploiement.

Objectif atteint.

Umoja-Démarrage a été mis en service à la FINUL (site pilote), dans les missions des groupes 1 et 2 et à la MINUSMA.

Toutes les demandes de contrôle hiérarchique présentées par des agents de maintien de la paix sont examinées et traitées dans un délai de 45 jours.

Objectif partiellement atteint. Environ 22 % des demandes n'ont pas été traitées dans les 45 jours.

Plusieurs facteurs peuvent retarder la décision du Groupe de contrôle hiérarchique : les membres du personnel peuvent présenter de nouvelles informations dans le délai de 45 jours; l'Administration peut tarder à présenter sa réponse; et le Groupe peut être occupé à traiter une autre demande.

Le volume des affaires portées devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies est réduit du fait du règlement du problème ou de l'annulation de la décision initiale. Objectif atteint

b) Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

Réalisation escomptée 1.1 : Présentation au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents de rapports de meilleure qualité leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

La date limite de présentation des rapports au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences est systématiquement respectée.

Objectif partiellement atteint. Des 40 rapports établis par le Bureau pendant la période considérée, 38 (95 %) ont été présentés dans les délais.

Les projets de budget de la MONUSCO et de la MINUSMA ont été présentés après la date limite car ils ont nécessité des consultations approfondies.

Les rapports des organes délibérants ne contiennent pas d'observations négatives sur la présentation des rapports relatifs à la présentation et à l'exécution du budget des opérations de maintien de la paix et des rapports connexes.

Objectif partiellement atteint. L'Assemblée générale a constaté que la demande d'approbation du transfert de ressources à la MINUSMA lui avait été soumise en retard.

Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a par ailleurs fait observer que les explications fournies manquaient parfois de clarté et de transparence.

Les demandes de compléments d'information émanant de la Cinquième Commission et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires reçoivent une réponse dans les 5 jours ouvrables suivant leur réception.

Objectif partiellement atteint. En moyenne, les demandes de compléments d'information émanant de la Cinquième Commission et du Comité consultatif ont reçu une réponse écrite dans les 5 jours ouvrables suivant leur réception. Les retards survenus s'expliquent principalement par le fait que les départements clients ont dans certains cas tardé à fournir les informations demandées, notamment lorsqu'ils devaient les recueillir à partir de données brutes.

Le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies émet une opinion favorable sur les états financiers des opérations de maintien de la paix.

Objectif atteint. Une opinion non assortie de réserve a été formulée concernant les états financiers de 2012/13.

Les états financiers sont présentés au Comité des commissaires aux comptes dans les 3 mois suivant la fin de l'exercice.

Objectif atteint. Les états financiers de l'exercice 2013/14 ont été présentés le 30 septembre 2014.

Les états mensuels des contributions sont mis en ligne avant la fin du mois suivant (1 mois).

Objectif atteint. Les rapports mensuels ont pu être consultés par les États Membres et les utilisateurs du Secrétariat sur le portail Web consacré aux contributions.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Les comptes bancaires des nouvelles opérations de maintien de la paix sont ouverts dans les 3 mois suivant la création de l'opération.

Objectif atteint. Les comptes bancaires de la MINUSMA ont été ouverts.

Réalisation escomptée 3.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Des états financiers à blanc conformes aux normes IPSAS sont établis pour toutes les missions de maintien de la paix en cours (100 %).

Objectif atteint. Des états financiers conformes aux normes IPSAS ont été établis pour toutes les missions en cours et les missions terminées pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2013.

Des directives générales visant à assurer la conformité de la comptabilité et des états financiers aux normes IPSAS sont établies.

Objectif atteint. Des directives générales destinées à aider toutes les missions à appliquer les normes IPSAS pendant la période de transition précédant la mise en service complète d'Umoja ont été établies. La première version d'un manuel de comptabilité basé sur Umoja-Démarrage a été élaborée.

Les sommes dues au titre des contingents et des unités de police constituées représentent au plus 3 mois de dépenses.

Objectif partiellement atteint. Au 30 juin 2014, les sommes dues au titre des contingents et des unités de police constituées ne dépassaient pas l'équivalent de 3 mois de dépenses pour 10 des 12 opérations de maintien de la paix. En raison de problèmes de trésorerie, les sommes dues au 30 juin 2014 ont été versées pour la période allant jusqu'en décembre 2013 pour l'UNFICYP et pour la période allant jusqu'en octobre 2013 pour la MINURSO.

90 % des clients interrogés dans le cadre d'enquêtes de satisfaction jugent bons ou très bons les conseils fournis par la Division du financement des opérations de maintien de la paix à propos des politiques et procédures budgétaires.

Aucune enquête de satisfaction n'a été effectuée pour la Division du financement des opérations de maintien de la paix.

Les demandes de remboursement des pays fournisseurs de contingents sont traitées dans les délais prescrits et conformément aux instructions émanant des États Membres.

Objectif atteint. Les demandes de paiement au titre des contingents et du matériel appartenant aux contingents ont été traitées chaque trimestre.

90 % des paiements devant être effectués par le Siège en faveur d'agents recrutés sur le plan international dans les missions le sont dans les 30 jours ouvrables suivant la réception des justificatifs requis.

Objectif partiellement atteint. 85 % des paiements ont été effectués dans les délais prévus, contre 86 % pour l'exercice précédent. 100 % des salaires ont été versés à temps et 72 % des prestations dues à la cessation de service et 84 % des indemnités pour frais d'études ont été versées dans le délai de 30 jours ouvrables.

90 % des paiements au titre des factures des fournisseurs et des demandes de remboursement de frais de voyage présentées par le personnel sont effectués dans les 30 jours ouvrables suivant la réception des justificatifs requis.	Les retards survenus s'expliquent par le fait que certaines ressources étaient consacrées aux préparatifs, à la mise à l'essai et à la mise en service d'Umoja-Extension 1.
Le Service des assurances et des décaissements répond aux demandes d'information sur les conditions d'assurance des contrats se rapportant au maintien de la paix dans les 30 jours ouvrables suivant leur réception (100 %).	Objectif atteint. 93 % des demandes ont été traitées dans le délai fixé.
95 % des communications concernant les contributions sont envoyées aux États Membres dans les 30 jours suivant l'adoption des résolutions pertinentes.	Objectif atteint. Les 33 contrats d'assurance ont été examinés et des avis et conseils sur les conditions d'assurance et les clauses d'indemnisation contenues dans les contrats complexes relatifs aux opérations de maintien de la paix ont été fournis dans le délai fixé.
Les demandes de délégation de pouvoirs financiers sont approuvées et traitées dans les 2 semaines suivant la réception des justificatifs requis (100 %).	Objectif atteint. 100 % des communications adressées aux États Membres concernant les contributions ont été envoyées dans un délai de 30 jours.
Le rendement des placements en dollars des États-Unis du compte d'appui est égal ou supérieur à celui des bons du Trésor des États-Unis à 90 jours (indice de référence ONU).	Objectif atteint. 100 % des demandes de délégation de pouvoirs financiers dûment justifiées ont été approuvées dans le délai de 2 semaines.
Toutes les demandes de paiement concernant les missions de maintien de la paix sont traitées dans les 2 jours ouvrables suivant leur réception.	Objectif atteint. Le taux de rendement des placements a été de 0,54 %, l'indice de référence étant de 0,03 %.
Les utilisateurs du système d'information financière et budgétaire ont accès à des services d'assistance technique en permanence.	Objectif atteint.
	Objectif partiellement atteint. Le manque de disponibilité permanente des services s'explique par l'affectation de certaines ressources à la mise à l'essai, à la mise en service et à l'appui d'Umoja.

c) Bureau de la gestion des ressources humaines

Réalisation escomptée 1.1 : Présentation au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents de rapports de meilleure qualité leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Les États Membres ont accès à des rapports en ligne sur la gestion des ressources humaines dans les missions.

Objectif atteint. L'accès à l'outil HR Insight a été ouvert à tous les États Membres et 137 d'entre eux, soit 332 utilisateurs, en ont fait usage au 30 juin 2014.

Réalisation escomptée 3.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

12 opérations de maintien de la paix et l'UNSOA appliquent à 100 % les normes fixées dans le nouveau tableau de bord des résultats de la gestion des ressources humaines dans la limite des pouvoirs qui leur sont délégués.

Objectif partiellement atteint. Au 30 juin 2014, les progrès faits par 13 missions au regard des 6 indicateurs stratégiques définis dans le tableau de bord se mesuraient comme suit :

- 5 opérations de maintien de la paix avaient atteint les objectifs fixés pour les taux de vacance de postes du personnel recruté sur le plan international, lesquels étaient fondés sur les taux prévus au budget;
- 6 opérations avaient atteint les objectifs fixés pour les taux de vacance de postes du personnel recruté sur le plan national, lesquels étaient fondés sur les taux prévus au budget;
- 7 missions avaient augmenté le pourcentage de femmes occupant des postes de direction par rapport à l'année précédente;
- 6 missions avaient augmenté le pourcentage de femmes occupant des postes d'administrateur, hors postes de direction, par rapport à l'année précédente;
- 1 mission avait augmenté le pourcentage de femmes occupant des postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées par rapport à l'année précédente;
- 87 % du personnel des missions étaient originaires de pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police;
- Il n'a pas été possible de vérifier si les délais de recrutement ont été respectés, car Inspira n'a été déployé dans les missions que récemment.

Des séances de formation et d'orientation concernant le Système de gestion de la performance et de perfectionnement (outil et politiques) sont organisées de façon continue dans l'ensemble des missions

Objectif atteint. Des séances d'orientation et de formation pratique sur la gestion de la performance et les politiques correspondantes ont été organisées de façon continue dans l'ensemble des missions

Toutes les demandes d'évacuation sanitaire et de vérification de l'aptitude médicale présentées par les missions pour un déploiement d'urgence sont traitées le jour même.

Objectif atteint. Les 1 068 demandes d'évacuation sanitaire et demandes de vérification de l'aptitude médicale pour un déploiement d'urgence ont toutes été traitées le jour même.

Une capacité de traitement des urgences médicales est établie dans 3 missions.

Objectif non atteint. La Division ne disposait que d'une capacité limitée en raison des postes vacants.

d) Bureau des services centraux d'appui

Réalisation escomptée 1.1 : Présentation au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents de rapports de meilleure qualité leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Les archives de toutes les missions en cours de liquidation sont mises à la disposition de l'Organisation, des États Membres et du public, au Siège (100 %).

Objectif atteint. 585 mètres linéaires d'archives ont été répertoriés et ouverts à la consultation.

Réalisation escomptée 3.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Le pourcentage de missions de maintien de la paix qui se servent de politiques et d'outils types ainsi que de normes techniques pour la gestion des dossiers augmente (65 %).

Objectif partiellement atteint. 70 % des opérations de maintien de la paix ont respecté les normes minimales de gestion des dossiers sur papier, soit le même pourcentage que celui constaté pour l'exercice 2012/13.

Des bureaux répondant aux normes en vigueur sont mis à la disposition du personnel en place et du personnel nouvellement recruté au Siège (fonctionnaires et agents contractuels) dont les postes sont imputés au compte d'appui.

Objectif atteint. Des bureaux répondant aux normes en vigueur ont été mis à la disposition du personnel en place et du personnel nouvellement recruté au Siège.

90 % des demandes d'agrément de fournisseurs sont examinées dans les 2 mois qui suivent leur dépôt.

Objectif atteint. 97,2 % des demandes d'agrément de fournisseurs ont été examinées dans un délai de 2 mois.

Le délai moyen d'examen des demandes de délégation de pouvoir pour les achats locaux est raccourci (8 jours).

Objectif atteint. Le délai moyen a été de 6,5 jours.

Le délai moyen de présentation des dossiers dont sont saisis les comités locaux des marchés au Comité des marchés du Siège, exception faite des dossiers présentés *a posteriori*, est raccourci (22 jours).

Objectif partiellement atteint. Le délai moyen a été de 25 jours, contre 32 jours en 2012/13.

Cet indicateur de succès a été formulé pour la première fois pour l'exercice 2012/13 et révisé pour l'exercice 2013/14; à l'époque, on ne disposait que de peu de données de comparaison.

Les enquêtes menées dans les opérations de maintien de la paix pour connaître l'avis des usagers sur l'acheminement du courrier montrent que les usagers sont satisfaits (90 %).

Objectif atteint. 90 % des personnes ayant répondu à l'enquête envoyée aux missions de maintien de la paix ont jugé satisfaisantes ou plus que satisfaisantes la qualité et l'efficacité du service de la valise diplomatique proposé par le Siège de l'ONU.

Les enquêtes menées auprès des usagers des services de voyage et de transport montrent que ceux-ci sont satisfaits (90 %).

Objectif atteint. 93 % des usagers interrogés ont jugé que les services étaient bons.

e) Bureau de l'informatique et des communications

Réalisation escomptée 3.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Le taux de disponibilité de l'infrastructure informatique du Siège et des grands systèmes informatiques au Siège et dans toutes les opérations de maintien de la paix est égal à 99 %.

Le taux de disponibilité des grands systèmes informatiques est égal à 99 % au Siège et dans les missions.

Le taux de fiabilité des données figurant dans les profils des membres du personnel des opérations de maintien de la paix enregistrés dans le Système mondial de relais de l'information pour la sécurité est égal à 98 %.

Le taux de géolocalisation des membres du personnel est égal à 100 % dans les opérations de maintien de la paix dans lesquelles le système d'indicateur de présence reposant sur un portail d'information est en service.

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. Le taux de disponibilité de l'infrastructure informatique et des grands systèmes informatiques a atteint 99,9 % au Siège et dans toutes les missions de maintien de la paix.

Objectif atteint. Le taux de disponibilité des grands systèmes informatiques, tels que iSeek, le système de diffusion électronique des documents de l'ONU, Inspira, le SIG, le système d'enregistrement des demandes d'assistance et le système central de gestion des identités, a été de 99,9 % au Siège et dans les missions.

Objectif non atteint. Une analyse des besoins s'imposait avant d'élargir le Système.

Objectif atteint. Le taux de géolocalisation des membres du personnel a atteint 100 % dans les opérations de maintien de la paix dans lesquelles le système d'indicateur de présence était en service.

D. Bureau des services de contrôle interne

Réalisation escomptée 1.1 : Présentation au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents de rapports de meilleure qualité leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

90 % des rapports établis par le BSCI sont présentés à l'Assemblée générale dans les délais prévus.

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. 100 % des rapports établis par le BSCI ont été présentés à l'Assemblée générale dans les délais prévus.

Réalisation escomptée 3.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

95 % des recommandations formulées par la Division de l'audit interne sont acceptées.

95 % des recommandations issues des inspections et des évaluations sont acceptées.

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. 100 % des 363 recommandations formulées dans les rapports d'audit ont été acceptées.

Objectif atteint. 100 % des recommandations formulées dans les rapports d'évaluation ont été acceptées.

<p>Toutes les demandes portant sur des allégations de vol, malversations, contrebande, corruption ou autres formes de manquement aux normes de conduite ou de gaspillage, abus de pouvoir ou mauvaise gestion reçues aux fins d'enregistrement et, le cas échéant, d'enquête sont examinées.</p>	<p>Objectif atteint. La totalité des 282 demandes d'enquête relatives aux opérations de maintien de la paix a été examinée</p>
<p>Des notes consultatives concernant les problèmes qui se posent en matière de contrôle dans les opérations de maintien de la paix sont établies à l'intention du Département de l'appui aux missions, des hauts responsables des missions et du Département de la gestion (6 % des enquêtes menées à terme).</p>	<p>Objectif atteint. Des notes consultatives ont été publiées dans le cadre de 10 des 86 enquêtes menées à terme (12 %).</p>
<p>70 % des enquêtes sont menées à terme dans un délai de 12 mois au plus.</p>	<p>Objectif non atteint. 28 % des enquêtes ont été menées à terme dans un délai de 12 mois au plus, soit 24 des 86 enquêtes ouvertes.</p> <p>Le faible pourcentage s'expliquait par : a) des taux de vacance de postes élevés dans les missions dans lesquelles la Division des investigations était censée être présente; b) l'attention portée aux enquêtes en souffrance. Des mesures opérationnelles ont été prises et une campagne de recrutement est en cours afin d'atteindre l'objectif.</p>
<p>Le personnel de 70 % des missions de maintien de la paix est formé aux techniques fondamentales d'enquête.</p>	<p>Les activités de recrutement se poursuivaient afin de pourvoir les postes dans les missions. Le classement des nouveaux postes et le reclassement des postes existants ainsi que la création d'une famille d'emplois consacrée aux investigations ont pris du temps. La campagne de recrutement actuellement en cours devrait permettre de constituer un vivier de candidats présélectionnés dans lequel puiser pour pourvoir les postes actuellement vacants et ceux qui le deviendront.</p>
<p>Le nombre d'enquêtes en souffrance diminue de moitié.</p>	<p>Objectif atteint. Le personnel de 80 % des missions de maintien de la paix a bénéficié d'une formation.</p>
<p>Le nombre d'enquêtes en souffrance diminue de moitié.</p>	<p>Objectif partiellement atteint. 39 % des 54 enquêtes qui étaient en attente de traitement ont été menées à terme.</p> <p>Le faible pourcentage s'expliquait par des taux de vacance de postes élevés dans les missions dans lesquelles la Division des investigations était censée être présente. Des mesures opérationnelles ont été prises et une campagne de recrutement est en cours afin d'atteindre l'objectif.</p>

Les activités de recrutement se poursuivaient afin de pourvoir les postes dans les missions. Le classement des nouveaux postes et le reclassement des postes existants ainsi que la création d'une famille d'emplois consacrée aux investigations ont pris du temps. La campagne de recrutement actuellement en cours devrait permettre de constituer un vivier de candidats présélectionnés dans lequel puiser pour pourvoir les postes actuellement vacants et ceux qui le deviendront.

E. Cabinet du Secrétaire général

Réalisation escomptée 1.1 : Présentation au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents de rapports de meilleure qualité leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

95 % des rapports portant sur des questions de maintien de la paix sont présentés dans les délais au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et aux autres organes concernés.

Objectif partiellement atteint. 93,2 % des rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité et 87,3 % de ses rapports à l'Assemblée générale ont été présentés à la date prévue ou avant. Les retards s'expliquaient par le caractère délicat et par la complexité de certains rapports.

Tous les documents (rapports, éléments de discussion, déclarations, lettres et discours) sont examinés et renvoyés au département chef de file dans les quatre jours.

Objectif atteint. Les documents ont été examinés et renvoyés dans un délai de 4 jours. Il faut plus de temps pour examiner de façon plus approfondie les documents complexes ou ayant un caractère délicat.

Réalisation escomptée 3.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Le Secrétaire général ou des hauts fonctionnaires du Cabinet du Secrétaire général communiquent 50 notes au Département des opérations de maintien de la paix.

Objectif atteint. 57 notes ont été communiquées. D'autres modes de communication, tels que les messages électroniques, ont été privilégiés aux fins de la communication d'orientations. De plus, pour certaines questions, le Secrétaire général ou de hauts responsables du Cabinet ont transmis l'information voulue au Département des opérations de maintien de la paix dans le cadre de réunions.

F. Administration de la justice

Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies

Réalisation escomptée 3.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Dans 100 % des cas, une réponse est donnée et une première intervention a lieu dans les 30 jours à compter de la réception des demandes.

Objectif partiellement atteint. Une réponse a été donnée dans 100 % des cas. Les délais n'ont pas été respectés dans 5 % des cas par suite de l'augmentation de la charge de travail.

G. Bureau de la déontologie

Réalisation escomptée 3.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Le nombre de demandes de conseils et d'orientations en matière de déontologie est stable, dénotant une meilleure sensibilisation à cette question (85 demandes).

Objectif atteint. 141 demandes ont été reçues.

L'augmentation du nombre de demandes s'expliquait par le fait que le Bureau avait mené un plus grand nombre de séances d'information dans les missions de maintien de la paix, suscitant ainsi un plus grand intérêt pour son action.

Les prescriptions du dispositif de transparence financière sont appliquées dans leur intégralité.

Objectif atteint. Le taux de respect des obligations a atteint 100 %.

Des séances de sensibilisation et d'information sont organisées de façon continue à l'intention des missions de maintien de la paix (26 séances).

Objectif atteint. 69 séances de sensibilisation ont été organisées. Le Bureau a organisé un plus grand nombre de séances dans le cadre de ses visites auprès des missions de maintien de la paix.

Toutes les demandes de protection contre les représailles sont évaluées dans les 14 jours.

Objectif atteint. Toutes les demandes ont été évaluées dans les 14 jours.

Les demandes de la Division des achats concernant le respect des règles applicables au contrôle préalable font l'objet d'un examen préliminaire dans les 14 jours.

Objectif atteint. Toutes les demandes ont fait l'objet d'un examen préliminaire dans les 14 jours.

H. Bureau des affaires juridiques

Réalisation escomptée 3.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Les indemnités versées par l'Organisation au titre des opérations et activités de maintien de la paix sont réduites au minimum par rapport aux montants réclamés (moins de 40 %).

Objectif atteint. Les indemnités réclamées au titre des opérations de maintien de la paix, qui s'élevaient à 18,74 millions de dollars, ont été ramenées à 3,57 millions à l'issue de procédures d'arbitrage ou de règlement à l'amiable, soit une réduction de 81 %.

L'Organisation ne perd en aucun cas son statut, ses privilèges et ses immunités dans le cadre d'une opération de maintien de la paix, sauf si elle y renonce volontairement.

Objectif atteint. Les privilèges et immunités ont été maintenus dans tous les accords relatifs au maintien de la paix examinés par le Bureau des affaires juridiques et, sauf renonciation des intéressés, dans toutes les procédures juridiques concernant l'Organisation ou ses fonctionnaires et touchant à des questions de maintien de la paix.

I. Département de l'information

Réalisation escomptée 3.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

90 % des opérations de maintien de la paix interrogées se déclarent globalement satisfaites de l'appui fourni par le Département de l'information.

Objectif atteint. 100 % des 12 missions ayant participé à l'enquête ont estimé que la qualité de l'appui fourni étaient de satisfaisante à très bonne.

60 % des sujets consacrés au maintien de la paix sont repris sur les sites Web d'au moins 5 organes de presse présents au niveau régional.

Objectif atteint. 60 % des sujets traités ont été diffusés par 5 organes de presse présents au niveau régional.

J. Département de la sûreté et de la sécurité

Réalisation escomptée 3.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Les missions appliquent toutes les normes, politiques, instructions, directives et procédures de sécurité du Département, ainsi que toutes les recommandations établies à l'issue des examens des dispositifs de gestion de la sécurité.

Objectif partiellement atteint. Toutes les opérations de maintien de la paix ont appliqué les politiques et directives relatives au système de gestion de la sécurité établies par le Département.

Des 15 missions de maintien de la paix et 2 centres de services, 15 ont mené à bien l'évaluation des risques de sécurité et l'examen de leurs plans et procédures de sécurité et de leurs normes minimales de sécurité opérationnelle. En raison de l'évolution constante des conditions dans lesquelles la MONUSCO et la MINUAD travaillent, le

Tous les membres des équipes de coordination du dispositif de sécurité des missions de maintien de la paix reçoivent une formation.

système de gestion de la sécurité dans ces deux nouvelles missions fait l'objet d'un examen continu.

Objectif non atteint. 90% des membres des équipes de coordination du dispositif de sécurité des missions de maintien de la paix ont été formés. Ce pourcentage, plus faible que prévu, est dû à la crise au Soudan du Sud, au fait que les recrutements étaient toujours en cours dans les nouvelles missions, à des conflits de calendrier et aux besoins opérationnels des intéressés.

K. Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Réalisation escomptée 1.1 : Présentation au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents de rapports de meilleure qualité leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Tous les rapports établis par le Comité consultatif sont présentés dans les délais prévus.

Objectif atteint

Tous les rapports établis par le Comité consultatif sont exempts d'erreur.

Objectif atteint

L. Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Réalisation escomptée 1.1 : Présentation au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents de rapports de meilleure qualité leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Les résolutions du Conseil de sécurité précisent les activités que doivent mener les spécialistes des droits de l'homme.

Objectif atteint. 3 résolutions du Conseil de sécurité précisent les activités que doivent mener les spécialistes des droits de l'homme.

Les résolutions du Conseil de sécurité contiennent des recommandations concernant les mesures à prendre en ce qui concerne les droits de l'homme.

Objectif atteint. Les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité contiennent des recommandations relatives à la promotion et à la protection des droits de l'homme, à la prise en compte systématique de ces droits et au contrôle de leur respect et à la lutte contre l'impunité.

Les États Membres demandent davantage d'exposés et de rapports circonstanciés sur la question des droits de l'homme.

Objectif atteint. Les États Membres ont demandé 21 exposés et séances de consultation sur les droits de l'homme, la protection des civils et les femmes et la paix et la sécurité.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus
Indicateurs de succès effectifs

Des spécialistes des droits de l'homme (hors classe) sont déployés dans les délais impartis aux fins de l'établissement de nouvelles opérations de maintien de la paix.

Objectif non atteint. À la MINUSCA, le déploiement a pris du retard en raison de la redéfinition des priorités.

Réalisation escomptée 3.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus
Indicateurs de succès effectifs

Les autorités nationales participent à l'application des recommandations relatives aux droits de l'homme.

Objectif atteint. Le plan de travail établi par le Conseil national de transition de la République centrafricaine aux fins de la rédaction de la Constitution tient compte des questions relatives aux droits de l'homme.

La formation préalable au déploiement organisée par les pays fournisseurs de contingents et/ou de personnel de police comprend de plus en plus souvent un aspect relatif aux droits de l'homme.

Objectif atteint. Les normes et supports utilisés dans le cadre de la formation préalable au déploiement contiennent désormais des informations sur les droits de l'homme.

À leur entrée en fonctions, les militaires et policiers haut gradés déployés dans les opérations de maintien de la paix assistent de plus en plus souvent à des séances d'information consacrées aux droits de l'homme.

Objectif atteint. Des activités d'information consacrées aux droits de l'homme ont été organisées dans le cadre de la formation initiale proposée aux fonctionnaires en tenue haut gradés.

Des instructions permanentes et d'autres consignes orientant l'action des composantes militaires face aux violations des droits de l'homme et aux problèmes connexes sont élaborées dans l'opération de maintien de la paix.

Objectif atteint. Des instructions permanentes relatives au respect des droits de l'homme ont été établies à l'intention des contingents et du personnel de police de la MINUSTAH.

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

Tableau 1

Récapitulatif de l'exécution du budget par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014)

Catégorie	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
I. Postes	210 015,4	201 799,4	8 216,0	3,9
II. Autres objets de dépense				
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	23 477,4	20 953,1	2 524,3	10,8
Consultants	6 264,7	3 834,6	2 430,1	38,8
Voyages	9 774,3	9 360,5	413,8	4,2
Installations et infrastructures	23 722,9	23 448,9	274,0	1,2
Communications	2 943,9	2 553,4	390,5	13,3
Informatique	16 001,1	18 376,4	(2 375,3)	(14,8)
Fournitures, services et matériels divers	16 557,3	16 013,9	543,4	3,3
Total partiel (II)	98 741,6	94 540,8	4 200,8	4,3
Total (I et II)	308 757,0	296 340,2	12 416,8	4,0
Progiciel de gestion intégré	18 668,8	18 668,8	–	–
Total brut	327 425,8	315 009,0	12 416,8	3,8
III. Recettes provenant des contributions du personnel	25 266,9	24 721,0	545,9	2,2
Total net (I à III)	302 158,9	290 288,0	11 870,9	3,9

Tableau 2

Récapitulatif de l'exécution du budget par département/bureau

(En milliers de dollars des États-Unis)

Département/bureau	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Département des opérations de maintien de la paix	101 719,5	101 139,0	580,5	0,6
Département de l'appui aux missions	70 509,3	66 195,4	4 313,9	6,1
Département de la gestion	90 820,5	88 318,9	2 501,6	2,8
Bureau des services de contrôle interne	29 207,8	25 078,4	4 129,4	14,1
Cabinet du Secrétaire général	1 064,0	1 096,7	(32,7)	(3,1)
Administration de la justice	3 113,1	3 113,1	–	–

Département/bureau	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Bureau de l'aide juridique au personnel	151,1	182,5	(31,4)	(20,8)
Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies	1 798,7	1 896,2	(97,5)	(5,4)
Bureau de la déontologie	1 313,0	1 093,2	219,8	16,7
Bureau des affaires juridiques	3 815,7	3 289,8	525,9	13,8
Département de l'information	746,5	668,7	77,8	10,4
Département de la sûreté et de la sécurité	3 731,7	3 639,6	92,1	2,5
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	213,7	238,3	(24,6)	(11,5)
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	552,4	390,4	162,0	29,3
Total partiel	308 757,0	296 340,2	12 416,8	4,0
Progiciel de gestion intégré	18 668,8	18 668,8	–	–
Total brut	327 425,8	315 009,0	12 416,8	3,8

Tableau 3
Autres recettes et ajustements
 (En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant
Intérêts créditeurs	359,9
Recettes diverses ou accessoires	223,5
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	872,3
Total	1 455,7

B. Analyse des écarts¹

	Écart	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	2 524,3	10,8 %

9. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par des taux de vacance plus élevés que prévus, à savoir 14 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 9,1 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées contre 6 % et 5 % prévus au budget, respectivement, et par le fait que les dépenses communes de personnel du Département de la gestion ont été inférieures aux prévisions.

¹ Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent ± 4 %, soit 50 000 dollars.

	<i>Écart</i>	
Consultants	2 430,1	38,8 %

10. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par le fait qu'au Département de la gestion, le nombre de consultants engagés aux fins de l'application des normes IPSAS a été moins élevé que prévu en raison des retards accusés dans la procédure de recrutement, le taux de renouvellement des consultants a été élevé et les priorités ont été redéfinies, la clôture des comptes étant désormais assurée par du personnel interne par suite de la mise en service d'Umoja dans les missions de maintien de la paix; elle est également due au fait que le Département de l'appui aux missions a confié la réalisation de l'enquête sur le remboursement des sommes dues au titre des contingents à des ressources internes alors qu'il avait initialement prévu de recourir à des consultants.

	<i>Écart</i>	
Voyages	413,8	4,2 %

11. La sous-utilisation des crédits est principalement attribuable aux facteurs suivants : le Département de l'appui aux missions a dépensé moins que prévu pour l'achat de billets d'avion, et le nombre de pays en développement et de pays les moins avancés qui ont demandé à participer à la réunion triennale du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents a été inférieur aux prévisions; le Bureau des services de contrôle interne : a) a effectué moins de voyages que prévu dans certaines missions de maintien de la paix en raison de problèmes de sécurité et du fait que des postes étaient vacants dans quelques bureaux d'auditeurs résidents; b) n'a pas utilisé les crédits ouverts au titre des voyages de formation du personnel de la Division des investigations du fait de retards intervenus dans les recrutements; et c) a organisé concomitamment la conférence annuelle de planification des travaux des chefs des auditeurs résidents et la réunion annuelle des auditeurs résidents; et le Département de la gestion a engagé moins de dépenses que prévu au titre des voyages devant être effectués par la Division des achats, car certains séminaires ont été reportés par les organisateurs et des voyages prévus dans certaines régions ont été annulés pour des raisons de sécurité.

12. Cette sous-utilisation des crédits a été partiellement contrebalancée par les dépenses engagées par le Département des opérations de maintien de la paix, au titre de voyages non prévus au budget effectués par suite de la création de la MINUSCA, et par le Département de la gestion, qui a déployé des experts du Siège dans les missions pour aider celles-ci à clôturer leurs comptes.

	<i>Écart</i>	
Communications	390,5	13,3 %

13. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par le fait que le Département de la gestion a : a) utilisé du matériel de télécommunication en stock au lieu d'acheter de nouveaux appareils; et b) facturé des services pour un montant moins élevé que prévu; elle est aussi due au fait que le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont acheté un nombre d'appareils portables inférieur aux prévisions.

	<i>Écart</i>	
Informatique	(2 375,3)	(14,8 %)

14. Le dépassement de crédits s'explique par le fait que le Département de la gestion a : a) engagé des dépenses plus élevées que prévu pour sécuriser l'accès des utilisateurs aux applications d'Umoja hébergées à distance et renforcer la sécurité de l'information dans les missions de maintien de la paix; et b) relevé les honoraires des agents contractuels chargés de fournir un appui technique en matière d'informatique et de communications. Il a été partiellement compensé par le fait que le Département de la gestion a : a) utilisé du matériel de télécommunication en stock au lieu d'acheter de nouveaux appareils; et b) facturé un montant moins élevé que prévu au titre des services.

IV. Activités du Service intégré de formation

Principales activités de formation menées en 2013/14

<i>Activité</i>	<i>Pays</i>	<i>Période</i>
Atelier organisé dans le cadre du programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources	Italie	Juillet 2013
Stage de formation des formateurs à la protection des civils	Nigéria	Juillet-août 2013
Appui à la préparation au déploiement fourni par une équipe mobile	Jordanie	Août 2013
Appui à la préparation au déploiement fourni par une équipe mobile	Mali	Août-septembre 2013
Formation sur la protection de l'enfance	Malaisie	Septembre 2013
Formation sur la protection des civils	États-Unis	Septembre 2013
Validation des stages de préparation au déploiement sur le terrain	Indonésie	Septembre 2013
Formation sur la protection de l'enfance	Uruguay	Septembre 2013
Examen des modules de formation préalable au déploiement destinés au personnel civil	Italie	Septembre 2013
Validation des stages de préparation au déploiement sur le terrain	Ukraine	Octobre 2013
Formation mondiale des formateurs sur la coopération civilo-militaire	Ouganda	Octobre-novembre 2013
Guide électronique à l'intention des nouveaux fonctionnaires du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions	États-Unis	Novembre 2013-juin 2014
Formation des hauts responsables des missions	Argentine	Novembre 2013
Formation du personnel des missions à l'analyse des conflits aux fins de la prévention et de la consolidation de la paix	Ouganda	Novembre 2013
Validation des stages de préparation au déploiement sur le terrain	République de Corée	Novembre 2013

<i>Activité</i>	<i>Pays</i>	<i>Période</i>
Formation des formateurs sur la protection des civils	Autriche	Novembre 2013
Atelier sur la protection des civils	États-Unis	Décembre 2013
Atelier de formation OTAN-ONU	États-Unis	Décembre 2013
Validation des stages de préparation au déploiement sur le terrain	Argentine	Décembre 2013
Validation des stages de préparation au déploiement sur le terrain	Chili	Décembre 2013
Atelier organisé dans le contexte du programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources	Ouganda	Décembre 2013
Formation des formateurs	Colombie	Janvier 2014
Appui à la formation fourni par une équipe mobile (conférence de planification de l'exercice Viking)	Suède	Février 2014
Réunion du Comité exécutif de l'Association internationale des centres de formation au maintien de la paix	Indonésie	Février 2014
Cours de l'équipe mobile de formation sur la protection des civils, destiné au personnel des missions	Ouganda	Février-mars 2014
Mission d'amélioration de la formation à la MINUSMA	Mali	Mars 2014
Formation des formateurs sur la protection des civils	Nigéria	Mars 2014
Formation des formateurs sur la protection des civils	Éthiopie	Mars 2014
Validation des stages de préparation au déploiement sur le terrain	Gambie	Mars 2014
Validation des stages de préparation au déploiement sur le terrain	Allemagne	Mars 2014
Appui à la formation fourni par une équipe mobile (conférence de planification de l'exercice Viking)	Suède	Mars-avril 2014
Validation des stages de préparation au déploiement sur le terrain	Allemagne	Avril 2014
Formation des formateurs sur la protection des civils	Tchad	Avril 2014
Formation des formateurs sur la protection des civils	Rwanda	Avril 2014
Atelier du centre intégré de formation du personnel des missions	Ouganda	Avril 2014
Formation sur la planification de l'évaluation intégrée	Italie	Avril 2014
Formation des formateurs sur le projet de centre intégré de formation du personnel des missions	Ouganda	Mai 2014
Atelier à l'intention des responsables des affaires civiles	États-Unis	Mai 2014
Atelier sur le mécanisme de communication de l'information du système de gestion électronique de la formation	Ouganda	Mai 2014
Atelier organisé dans le contexte du programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources	Italie	Mai 2014
Formation des formateurs sur la protection des civils et des enfants	Autriche	Mai 2014
Validation des stages de préparation au déploiement sur le terrain	Jordanie	Mai 2014

<i>Activité</i>	<i>Pays</i>	<i>Période</i>
Formation consacrée à la sécurité sur le terrain	Kenya	Mai 2014
Atelier de formation OTAN-ONU	Roumanie	Mai 2014
Formation sur l'analyse des conflits appliquée à la prévention et à la consolidation de la paix	États-Unis	Mai 2014
Formation des formateurs	Chine	Juin 2014
Formation sur la résilience de l'Organisation	Italie	Juin 2014
Atelier sur l'application des recommandations issues des audits et des travaux des commissions d'enquête	Ouganda	Juin 2014
Atelier médical	Italie	Juin 2014
Formation à la gestion des conflits et des crises	États-Unis	Juin 2014
Préparation du personnel civil au déploiement sur le terrain (23 stages)	Italie	Juillet 2013-juin 2014

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

15. L'Assemblée générale est appelée à prendre les décisions suivantes :

a) Réduire de 6 118 300 dollars le crédit qu'elle a ouvert dans ses résolutions 67/287 et 68/259 pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 pour le ramener de 327 425 800 dollars à 321 307 500 dollars, montant qui correspond à celui mis en recouvrement auprès des États Membres;

b) Se prononcer sur l'affectation du solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (6 298 500 dollars);

c) Se prononcer sur l'affectation des recettes et ajustements divers de l'exercice, qui s'élèvent à 1 455 700 dollars correspondant aux intérêts créditeurs (359 900 dollars), aux recettes diverses et accessoires (223 500 dollars) et aux engagements d'exercices antérieurs annulés (872 300 dollars).